







NOTE D'INFORMATION – RENTRÉE 2025

Campagne de bourse de lycée :

- ▶ INSCRIPTION des nouveaux élèves : le représentant légal peut consentir à l'étude automatique du droit à bourse <u>lors</u> <u>du rendez-vous de l'inscription au lycée</u>. Cet accord vaut demande de bourse. Votre droit à bourse sera étudié automatiquement à chaque nouvelle rentrée scolaire.
- ▶ RÉINSCRIPTION des lycéens BOURSIERS ou NON BOURSIERS :
 - <u>Avec consentement à l'étude automatique</u> donné à la rentrée 2024 vous n'avez aucune démarche à faire une nouvelle étude sera faite en fonction de votre revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de l'année 2024.
 - <u>Sans consentement à l'étude automatique</u> Le représentant légal n'ayant pas consenti à ce dispositif, doit renouveler sa demande de bourse chaque année, même si l'enfant est BOURSIER
- ▶ DEMANDE DE BOURSE SANS CONSENTEMENT À L'ÉTUDE AUTOMATIQUE
 - En ligne avec votre compte EduConnect entre le 01/09/25 et le 10/10/2025
 - En téléchargeant un dossier papier en ligne (site ci-dessous)

Pour plus d'informations sur : l'étude automatique du droit à bourse, le montant annuel, les primes, la demande en ligne... : https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter le service de bourse, Mme SOULIES : gaelle.soulies@ac-bordeaux.fr

Attention : Aucune demande ne pourra être étudiée ou renouvelée Si vous n'avez pas déclaré vos revenus 2025

Toute demande transmise après le 10 octobre 2025 sera refusée.

Informations Restauration et Hébergement

L'inscription comme interne ou demi-pensionnaire est entendue pour l'année scolaire.

Modalité de changement : DEn début de trimestre <u>avec demande écrite</u> préalable, au chef d'établissement.

▷ En cours de trimestre, cas exceptionnel et sur accord du chef d'établissement

Paiement trimestriel

Les factures sont transmises le 2ème mois de chaque trimestre. Vous avez 15 jours pour les régler. Sur demande, vous avez la possibilité de fractionner en 2 ou 3 paiements ;

Si vous rencontrez des difficultés financières, veuillez dès réception de la facture, prendre contact avec le service intendance, Mme Gomez 05.53.95.19.27 (tous les jours, sauf le mercredi)

Mode de règlement

- Par virement sur le compte du trésor public du lycée professionnel Jean Monnet Iban : FR76 1007 1470 0000 0010 0009 576 Bic TRPUFRP1
- Par Carte Bancaire à l'intendance du lycée Jean Monnet
- Par chèque à l'ordre du lycée Jean Monnet de Foulayronnes
- En espèces à l'intendance du lycée Jean Monnet

Internat du dimanche soir :

Accueil après le repas de : 20h30 à 22h. Attention : Inscription pour l'année scolaire.

Tarifs de la restauration scolaire

Depuis le 01 septembre 2024 la tarification solidaire est appliquée pour la demi-pension et l'internat. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial. Pour bénéficier du tarif adapté à vos revenus inscrivez-vous en ligne entre le : 25 aout 2025 et le 10 octobre 2025 sur le site : tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-quitaine.pro

Un dépliant vous sera remis lors de l'inscription précisant toutes les informations nécessaires à cette inscription et sur la grille des tarifs. Pour plus d'information : https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro

Attention: ► Inscription à renouveler obligatoirement chaque année

▶ Sans démarche de votre part le tarif le plus élevé sera appliqué

Le Fonds Social lycéen

Aucun enfant ne doit être exclu d'une activité dans l'école parce que ses parents rencontrent des difficultés financières. Ainsi, l'éducation nationale répond aux situations difficiles que peuvent connaître des lycéens ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire.

Les fonds sociaux sont attribués ponctuellement lors de commissions présidées par le chef d'établissement.

Si vous souhaitez être aidé, vous devez retirer un dossier, auprès de Mme GOMEZ (service intendance).

Enfin, il vous est également possible de vous adresser à votre mairie pour éventuellement bénéficier d'une aide du CCAS (Centre Communal d'actions sociales).

- 1 -









NOTE D'INFORMATION – RENTRÉE 2025

Vous venez d'inscrire votre enfant dans notre établissement, nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez. Tous les membres de l'équipe éducative vous souhaitent une bonne année scolaire.

La rentrée des classes se déroulera à partir du : 01 septembre 2025 selon le Calendrier de rentrée consultable sur le site du lycée : https://lp-jean-monnet.fr et affiché à l'entrée du lycée.

Les journées d'intégration : Ces journées concernent les élèves des classes de troisième, seconde, 1ère année CAP. Elles sont organisées dès la première semaine de septembre 2025, autour d'activités physiques et ludiques, elles ont pour objectifs principaux de développer au sein de la classe une réelle cohésion entre élèves. Tous les élèves doivent y participer (les élèves ayant un problème de santé, devront le signaler, leur participation sera adaptée). Les consignes vous seront transmises le jour de la rentrée des classes, l'organisation sera disponible sur le site du lycée.

Photos de classe : photos individuelles et de classe prévues la journée du 16 septembre 2025

Les certificats de scolarité seront distribués mi-septembre 2025

Rencontre parents/enseignants des classes de troisième, seconde, 1ère année CAP: information sur l'organisation et le contenu de la formation suivie par votre enfant aura lieu fin septembre 2025. Votre présence est vivement souhaitée.

Les tests nationaux concernant le français et les mathématiques du programme de 3^{ème} se dérouleront dans le courant du mois de septembre (élèves de Seconde et 1^{ère} année CAP).

Aménagement d'épreuves (élèves de 3ème - 1ère - Terminale) : Pour les candidats en situation de handicap demandant à bénéficier de mesures particulières lors des examens, pensez à retirer au secrétariat de direction dès la rentrée, un dossier de demande d'aménagement d'épreuves.

Elections des représentants des parents d'élèves : Si vous souhaitez être candidat à cette élection et devenir représentant des parents d'élèves, veuillez prendre contact avec le secrétariat par mail ce.0470782v@ac-bordeaux.fr ou téléphone 05.53.95.19.20 avant le 26/09/2025.

Les parents d'élèves élus, siègent au conseil d'administration qui se réunit 4 fois par an, ils peuvent également, assurer un rôle de médiateur entre les parents et la communauté éducative. Le vote aura lieu mi-octobre 2025, vous serez informés par courrier des modalités.

Coordonnées des services

Service gestion mail: gest.0470782v@ac-bordeaux.fr

Bourse nationale

Suivi financier (Règlement demi-pension, pension)

Aides financières (fonds social lycéen)...

Service de la vie scolaire mail : vscolaire.vie@ac-bordeaux.fr

Absences et retards

Suivi pédagogique et éducatif de l'élève

Dialogue avec les représentants légaux...

Secrétariat de direction mail : ce.0470782v@ac-bordeaux.fr

Suivi administratif de l'élève

Inscriptions, examens, orientation...